

DECISION
D'ATTRIBUTION DE PRIME
OPERATION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION
DES RAGONDINS

2025 01 20 - 03 DP

Le Président,

Vu, la délibération n°20210927-28DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, dûment transmise en Préfecture de l'Ain le 18 octobre 2021, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu, la demande de subvention enregistrée le 20 novembre 2023

Vu, l'attestation délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain en date du 07 novembre 2024,

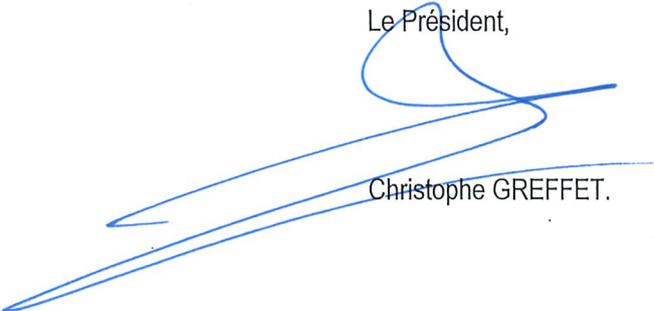
DECIDE,

Article 1^{er} : Conformément aux charges et conditions énoncées au sein de la délibération n° 20210927-28DCC du Conseil communautaire du 27 septembre 2021, il est attribué l'aide financière suivante dans la limite des crédits inscrits au budget :

Bénéficiaire	Adresse	Nombre de ragondins capturés	Montant (en euros)
JOURNEAU JEAN YVES	201 Allée du Bois Plan 01290 ST ANDRE D'HUIRIAT	150	150 €

A Pont-de-Veyle, le 14/01/2025

Le Président,



Christophe GREFFET.

Notifié au bénéficiaire le :

Signature du représentant du bénéficiaire :